

Entretien avec Glafkos Cléridès dans Politique internationale (Été 1994)

Légende: En 1994, dans un entretien au périodique français Politique internationale, Glafkos Cléridès, président de la République de Chypre, évoque les enjeux internationaux de la réunification de l'île de Chypre.

Source: Politique internationale. Été 1994, n° 64. Paris: Politique internationale. ISSN 0221-2781.

Copyright: (c) Politique internationale

URL: http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_glafkos_clerides_dans_politique_internationale_ete_1994-fr-42a5d853-1f17-493c-80f7-bf60926da8b3.html

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Entretien avec Glafkos Cléridès - Chypre réunifiée ?

Cet entretien a été conduit par Jean Catsiapis

Jean Catsiapis — *Monsieur le Président, il y a vingt ans, le 20 juillet 1974 très exactement, la Turquie intervenait militairement à Chypre ; ses troupes occupent le nord de l'île depuis cette date. Quelles sont vos propositions pour un règlement global de la question chypriote ?*

Glafkos Cléridès — Le 17 décembre 1993, j'ai écrit au Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, pour lui faire savoir que mon gouvernement était contraint d'augmenter sensiblement ses dépenses d'équipement militaire en raison de la présence massive de troupes turques dans la partie occupée de Chypre et de la grande inquiétude qui en résulte au sein de la communauté chypriote grecque. Pour la même raison, nous avons été amenés à demander à la Grèce d'inclure Chypre dans sa politique de défense.

De telles mesures, malgré leur caractère — je le répète — purement défensif, peuvent susciter la méfiance de la communauté chypriote turque. C'est pourquoi j'ai proposé les mesures suivantes dans le but de parvenir à une solution négociée :

- la dissolution de la garde nationale, dont l'armement serait conservé par les forces de l'ONU ;
- le maintien des forces de police, uniquement équipées d'armes légères, au niveau de leurs effectifs actuels ;
- la prise en charge financière, par le gouvernement chypriote, du renforcement du contingent des Nations unies ;
- la consignation, auprès de l'ONU, des sommes économisées sur les achats d'armements; celles-ci seraient ensuite utilisées au bénéfice des deux communautés, une fois le conflit résolu.

J'ajoute que ma proposition est subordonnée au retrait des troupes turques de Chypre et à la dissolution des forces armées chypriotes turques qui devraient, bien évidemment, remettre leurs urnes aux Casques bleus.

J. C. — *Le processus de démilitarisation concernerait-il également les deux bases militaires britanniques de Chypre (Akrotiri-Episkopi et Dhekelia) ?*

G. C. — La démilitarisation ne peut s'appliquer qu'au territoire de la République. Or les bases britanniques jouissent d'un statut d'extra-territorialité : il ne m'appartient donc pas d'en proposer la suppression.

J. C. — *Où en est la mise en œuvre concrète de l'« espace militaire unifié » entre Athènes et Nicosie ?*

G. C. — La visite, en mars dernier, de M. Arsenis, le ministre grec de la Défense, a permis d'en préciser les contours. Les états-majors grec et chypriote vont déterminer ensemble ce que doivent être les responsabilités de Chypre dans la région et de la Grèce à Chypre. Puis les experts diront s'il convient d'établir, sur notre territoire, une force terrestre grecque — voire des bases aériennes et navales. Nous serons bientôt en mesure d'annoncer les éléments de notre nouvelle doctrine.

J. C. — *Ce programme n'est-il pas en contradiction avec vos appels à la démilitarisation ?*

G. C. — Le dispositif militaire turc à Chypre regroupe, à ce jour, 40 000 hommes appuyés par une couverture aérienne et protégés par une marine de guerre. Nous devons impérativement élaborer des plans de défense communs avec la Grèce. Mais, bien entendu, si la Turquie accepte notre proposition de démilitarisation, alors nous reconsidérerons notre position.

J. C. — *Le 17 février dernier, a débuté, à Nicosie, un cycle de consultations entre Joe Clarke, le représentant de M. Boutros-Ghali, et chacune des communautés, sur la mise en œuvre de « mesures créant*

la confiance ». Ces mesures, qui consistent en la réouverture de l'aéroport international de Nicosie et le retour d'un certain nombre de Chypriotes grecs à Famagouste, ne sont-elles pas, en réalité, les seules concessions envisageables de part et d'autre?

G. C. — Au Parlement chypriote et au Conseil national (16), on estime parfois que, loin de favoriser une solution globale, les « mesures créant la confiance » constitueraient en elles-mêmes un moyen de consacrer le *statu quo*. Mais, si c'était le cas, cela signifierait que la partie turque ne souhaite pas réellement sortir de l'impasse. Or, s'ils acceptaient l'idée d'un retour des Chypriotes grecs à Famagouste, les Turcs sembleraient, au contraire, vouloir progresser sur la voie d'une solution...

J. C. — Certains pensent que ni les Chypriotes grecs ni les Chypriotes turcs ne souhaitent vraiment une modification de la situation actuelle qui, tout bien considéré, permet le maintien de la paix entre les deux communautés depuis vingt ans...

G. C. — Certains Chypriotes turcs se réjouissent peut-être du *statu quo*. Mais notre position est différente. En effet, nous sommes menacés par la présence de 40 000 soldats turcs ; nos réfugiés, pour le moment, sont toujours empêchés de retourner au nord de l'île, dans leurs foyers. De plus, le nombre des colons venus de Turquie ne cesse d'augmenter tandis que les Chypriotes turcs, eux-mêmes, émigrent de plus en plus souvent vers l'Australie ou la Grande-Bretagne. La partie occupée de Chypre pourrait se trouver complètement modifiée dans sa composition ethnique au point de n'être plus qu'un prolongement de la Turquie. Ce qui est pour nous inacceptable.

J. C. — Quel est, aujourd'hui, le nombre de colons venus de Turquie et celui des Chypriotes turcs résidant en zone occupée?

G.-C. — Le nombre des colons est en constante augmentation : ils sont environ quatre-vingt mille. Les Chypriotes turcs, en 1963, étaient au nombre de cent vingt mille. Actuellement ils doivent eux aussi, au nombre de quatre-vingt mille.

J. C. — De nombreux Chypriotes grecs semblent redouter la création d'un État fédéral au sein duquel la partie chypriote turque aurait la possibilité de paralyser le fonctionnement des institutions. Quel est votre sentiment?

G.-C. — Il n'y a pas de crainte à avoir compte tenu de la structure-même d'un État fédéral. Il y aura une province chypriote grecque et une province chypriote turque ; le gouvernement central de la fédération, lui, n'interviendra pas — ou à un faible degré — dans la politique intérieure de chaque entité.

J. C. — Au lendemain de l'accord israélo-palestinien sur l'autonomie de Gaza et Jéricho, n'avez-vous pas le sentiment que la communauté internationale accentue sa pression pour que la crise de Chypre, qui dure depuis si longtemps, trouve enfin une solution?

G. C. — Le fait est que les membres permanents du Conseil de sécurité ne se contentent pas du *statu quo*. Ils ont approuvé le plan de M. Boutros-Ghali qui propose la restitution, aux Chypriotes grecs, non seulement de Varosha mais aussi de Morphou et d'autres régions de la partie nord.

J. C. — Le départ des troupes turques constitue-t-il, pour les Chypriotes grecs, l'élément essentiel de tout règlement?

G. C. — C'est un sujet qui fait l'objet de discussions. Nous souhaitons le départ des troupes turques. En outre, Ankara a elle-même indiqué qu'elle retirerait ses forces armées.

J. C. — Croyez-vous que la présence des forces de l'ONU, en place à Chypre depuis 1964, soit encore indispensable?

G. C. — Je ne pense pas qu'il soit facile de procéder à leur retrait aujourd'hui. Ces forces, au demeurant, ne

sont pas très nombreuses puisqu'elles ne comptent que mille deux cents hommes.

J. C. — *La récente nomination de Serge Abou comme observateur de l'Union européenne aux négociations en cours vous semble-t-elle de nature à faire pression sur la Turquie?*

G. C. — Lorsque la Commission de Bruxelles va réexaminer, en janvier prochain, la demande d'adhésion de Chypre à l'Union européenne, M. Abou sera en mesure d'indiquer, éventuellement, quel a été l'obstacle au règlement du conflit et qui en est responsable.

J. C. — *Pensez-vous que l'adhésion de Chypre à l'Union européenne se fera avant ou après le règlement de la question chypriote ?*

G. C. — Ce qui importe, pour nous, c'est de savoir que nous pouvons participer à l'Union européenne. Nous sommes persuadés que notre adhésion constitue la meilleure garantie de solution. En effet, aujourd'hui, les deux communautés de Chypre sont inquiètes. Les Chypriotes grecs forment la majorité du pays. Mais nous savons qu'en l'an 2000, la Turquie, toute proche, comptera près de soixante-dix millions d'habitants et la Grèce seulement dix millions. Les Chypriotes grecs craignent donc que la Turquie ne soit tentée d'occuper l'ensemble de l'île à partir de la zone qu'elle contrôle déjà. D'autre part, les Chypriotes turcs peuvent redouter d'avoir à vivre dans un État réunifié avec un statut de citoyen de seconde zone. Voilà pourquoi l'appartenance de Chypre à l'Europe communautaire permettra d'apaiser les craintes de chaque partie dont les droits seront ainsi garantis.

J. C. — *Pour quelle raison Rauf Denktash, le chef de la communauté chypriote turque, est-il hostile à la demande d'adhésion de Chypre à l'Union européenne?*

G. C. — M. Denktash a une conception très différente de la nôtre : celle du « ghetto », avec les Chypriotes turcs vivant au nord de l'île, sans aucun contact avec les Chypriotes grecs condamnés, eux, à vivre au Sud. Cette philosophie va, à l'évidence, à l'opposé des règles européennes garantissant la libre circulation des biens et des personnes ainsi que la liberté d'établissement.

J. C. — *M. Boutros-Ghali estime que vos liens anciens avec M. Denktash doivent vous permettre de trouver facilement un terrain d'entente. A l'inverse, l'intransigeance que l'on prête au leader de la communauté chypriote turque constitue, aux yeux de certains, un obstacle à la conclusion d'un règlement négocié...*

G. C. — La seule question est de savoir si la Turquie souhaite, ou non, aboutir à une solution. Dans l'affirmative, M. Denktash sera contraint de négocier dans le cadre que lui aura fixé Ankara puisque, à vrai dire, la partie chypriote turque dépend entièrement de la Turquie : d'un point de vue militaire avec les troupes d'occupation ; d'un point de vue économique car le budget de « Chypre-Nord » est alimenté par l'aide financière de la Turquie. Et aussi d'un point de vue électoral par le truchement du vote des colons turcs : aux dernières élections législatives qui ont eu lieu dans la partie occupée de Chypre, le parti de M. Eroglou, dont l'action était préjudiciable aux intérêts turcs, a été sévèrement battu sur ordre d'Ankara.

J. C. — *Selon vous, la Turquie a-t-elle réellement la volonté d'aboutir?*

G. C. — A mon sens, Ankara n'est pas encore décidée. Mais une pression internationale suffisante devrait l'y contraindre car l'État turc cherche à faire oublier son image d'intransigeance.

J. C. — *Monsieur le Président, on peut s'étonner que la crise s'éternise. Avez-vous le sentiment que les Chypriotes grecs ont fait le maximum pour tenter de la résoudre?*

G. C. — La Turquie et les Chypriotes turcs ont toujours présenté un front uni ; ce qui n'a pas toujours été le cas en ce qui nous concerne vis-à-vis de la Grèce. En 1974, le « régime des colonels » a renversé le gouvernement légitime de la République de Chypre et a, ainsi, fourni à la Turquie le prétexte pour une intervention militaire. Nous ne devons plus donner à Ankara l'occasion d'exploiter nos erreurs.

